

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

## PROJET DE RÈGLEMENT N° 324-2016 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :**

Le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté le règlement n° 324-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie du préfet, lors de la réunion du conseil tenue le 10 janvier 2017, 13h15, à la Place des Citoyens de Sainte-Adèle (999, boulevard de Sainte-Adèle).

Le règlement no 324-2016 concerne la modification du règlement 285-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut par l'ajout de l'article 5.8 suivant :

#### **5.8 Annonce lors d'une activité de financement politique**

Il est interdit au préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétence de la MRC.

Cette modification **entre en vigueur le 10 janvier 2017**. Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Sainte-Adèle, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept (2017).



Jackline Williams  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Jackline Williams, d.g. soussigné(e), de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 17 janvier 2017, entre 9h et 10h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2017.

